

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

La présente contribution concerne les impacts hydrogéologiques de l'objet n°1 de la modification n°4 du PLU de Castelnaud-le-Lez sur le renouvellement de l'avenue de l'Europe. Elle montre l'impact négatif du projet au-delà de ses limites géographiques et démontre, sur le seul thème des eaux souterraines, la nécessité d'abandonner les modifications proposées par la Mairie.

Contexte hydrogéologique du secteur

La zone du PLU se trouve sur la bordure nord de l'aquifère de Sablassou¹, en amont de la zone agricole de Sablassou (Carte 1). Elle est considérée d'importance essentielle pour réduire la dépendance de Montpellier aux productions agricoles extérieures : qualité des sols adaptée pour l'agriculture², présence d'un aquifère utilisé depuis des siècles pour différentes cultures³, population importante à proximité (Montpellier, Castelnaud...) qu'il convient de nourrir le plus possible par des circuits courts. C'est la plus grande surface du département de l'Hérault ayant ce potentiel agricole. Dans ce secteur, la nappe est alimentée (1) par les infiltrations directes de l'eau de pluie (terrains perméables, nappe à faible profondeur, absence de niveau imperméable entre le sol et la nappe) et (2) les eaux ruisselant sur les calcaires peu perméables des reliefs de Castelnaud au Nord (Carte 2).

La situation hydraulique vis-à-vis des eaux souterraines

L'urbanisation telle qu'elle a été menée a déjà impacté l'alimentation de cet aquifère comme l'indique la baisse des niveaux d'eau dans les forages situés en aval, de l'ordre de deux mètres depuis une quinzaine d'années.

Les raisons de cette baisse sont les suivantes :

1. Pompages dans l'aquifère pendant les travaux afin de dénoyer les terrains pour mettre en place les fondations.
2. Une fois les immeubles construits,
 - Pompage dans les parkings pour les rendre utilisables.
 - Effet barrage des parkings souterrains sur les flux souterrains alimentant la nappe.
 - Comblement de fossés : la zone est une zone à risque d'inondation bien connue. Avant l'urbanisation récente de l'avenue de l'Europe, de nombreux fossés permettaient d'évacuer le ruissellement en provenance du Nord pour une infiltration dans les terrains sableux. Aujourd'hui, quand un immeuble est construit, ces fossés sont bouchés.

Globalement, le cycle de l'eau est perturbé :

- Augmentation des inondations par ruissellement (moins de zones infiltrantes, suppression des fossés). Avenue des Perrières par exemple.
- Réduction de l'alimentation de l'aquifère (pompages dans la nappe, imperméabilisation, effet barrage, fossés comblés).

¹ Référencée dans la BDLISA par "Sables et marnes tertiaires du secteur de Montpellier" (647AD03).

² Carid Mateo, De Vanssay Océane, Doreau Marie, Santi-Ducret Leïla, 2022/ Étude de la multifonctionnalité des sols agricoles du Sablassou, à Castelnaud-le-Lez : Potentiel agronomique et services écosystémiques. L'Institut Agro Montpellier. 90p.

³ Lisa Caliste, Julia Desagher. Intérêt patrimonial des norias du quartier Notre-Dame-de-Sablassou(Castelnaud-le-Lez, 34). 2020.Région Occitanie, Direction de la Culture et du Patrimoine, Service Inventaire et Connaissance des Patrimoines.17 p.

- augmentation des crues dans la Lironde (directement en aval) et dans le Lez. En été, le soutien d'étiage est par contre réduit. Le rôle classique d'amortissement des flux d'eau par un aquifère est impacté.

Ces impacts auraient dû être anticipés lors de la nouvelle phase d'urbanisation intensive

Le projet de modification vis-à-vis du cadre juridique existant

Le périmètre du PLU concerné est inclus dans Le SAGE Lez Mosson Etangs palavésiens . La *gestion des risques d'inondation* fait partie des quatre enjeux du territoire retenus ; elle doit concilier la gestion du ruissellement urbain avec le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et humides. Ces objectifs généraux sont articulés avec les orientations fondamentales du SDAGE RMC :

- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.

C'est tout le contraire qu'on trouve dans les modifications proposées. Les aménagements supplémentaires vont amplifier les crues et les fonctionnalités naturelles seront dégradées au lieu d'être préservées.

Conclusion

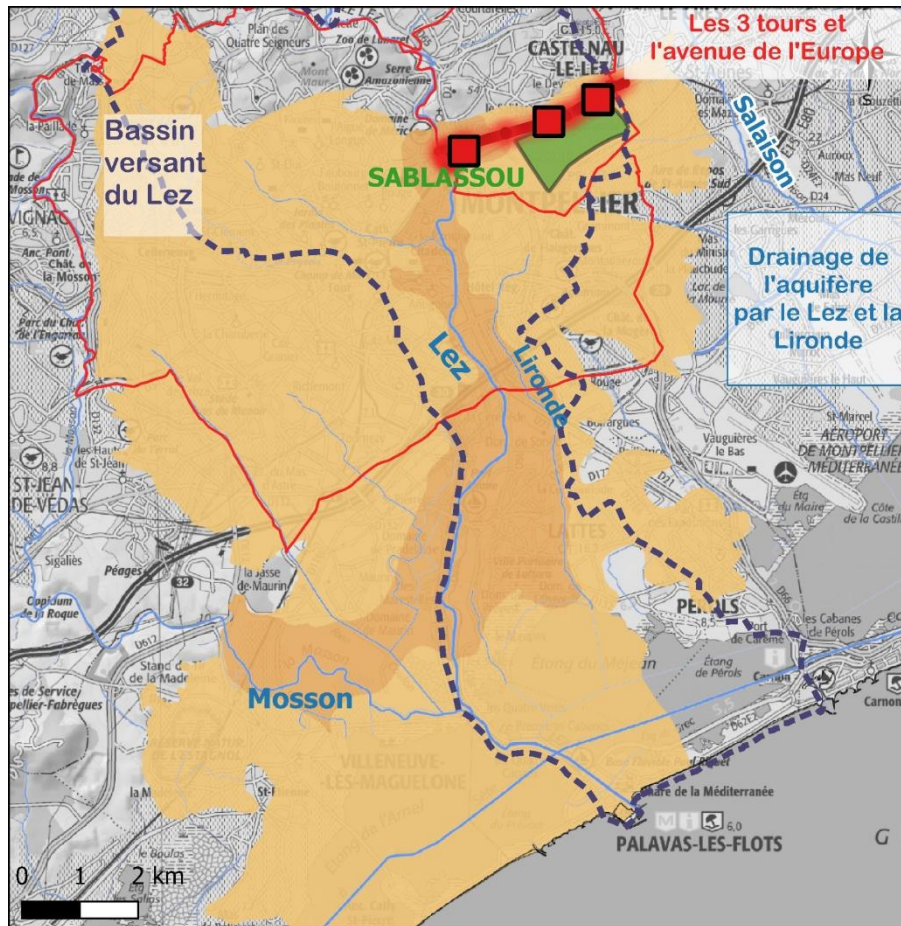
L'urbanisation de l'avenue de l'Europe, celle menée depuis 2006 environ, a aggravé la situation existante de cette zone à risque connue pour les inondations de surface. ***Ces dégradations supplémentaires sur le plan hydraulique ne doivent pas être amplifiées par un nouveau règlement. Au contraire, des solutions d'atténuations doivent être proposées.*** De plus, au-delà de la zone où il est demandé la modification du PLU, la réduction des apports à la nappe impacte négativement la zone agricole et la politique générale de réduire la dangerosité des crues de la Lironde et du Lez.

Avis sur l'objet 1 de la modification n°4 du PLU

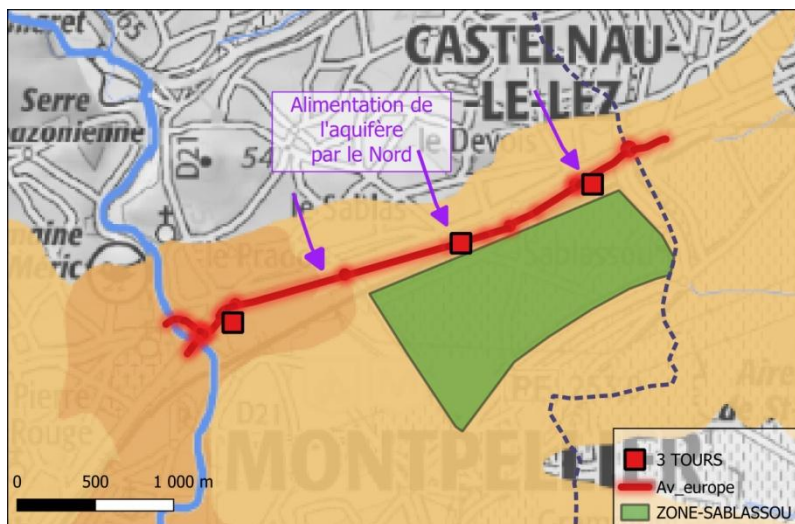
La demande d'autoriser des tours de 9 étages est à rejeter. La possibilité de créer 1500 logements supplémentaires est également à refuser. Il est impératif de ne pas amplifier les effets négatifs déjà observés par ces constructions.

Remarques :

1. Il est extravagant que les modifications sur lesquelles il est demandé de contribuer n'aient pas pris en compte les éléments de l'étude préalable du PPRI (février 2024). De même, comment peut-on demander notre avis sans la connaissance de ce PPRI ? Je demande la prolongation de l'enquête publique jusqu'à la publication de ce dossier.
2. Lors de cette enquête publique (avril 2024), le secteur est en alerte concernant les restrictions d'usage de l'eau.
3. "Le préfet de l'Hérault invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau". Ce n'est visiblement pas entendu par les promoteurs pour les pompes dans la nappe.



Carte 1 : les couleurs beiges représente l'aquifère.



Carte 2

NB :